



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2159^e SÉANCE : 20 JUILLET 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2159) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| La situation dans les territoires arabes occupés : | |
| Rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) [S/13450 et Corr.2 et Add.1] | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

Tenue à New York le vendredi 20 juillet 1979, à 15 h 30.

Président : M. Ivor RICHARD
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2159)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés :
Rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) [S/13450 et Corr.2 et Add.1].

La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :

Rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) [S/13450 et Corr.2 et Add.1]

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite le représentant de la Jordanie à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Égypte, d'Israël et de la République arabe syrienne ainsi que le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nuseibeh (Jordanie) prend place à la table du Conseil, M. Abdel Meguid (Égypte), M. Lamdan (Israël), M. El-Choufi (République arabe syrienne) et M. Roa Kouri (Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais signaler au Conseil le document S/13461, qui contient le texte d'un projet de résolution qui s'est dégagé au cours des consultations officieuses entre les membres du Conseil et que les membres m'ont demandé de soumettre au Conseil.

3. Avant de donner la parole au représentant du Portugal qui va présenter le projet de résolution, je voudrais signaler que les membres de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) m'ont demandé de dire qu'ils ne sont pas les auteurs de l'éloge que l'on fait de leur travail au paragraphe 1 du dispositif. Nous sommes reconnaissants aux trois membres de la Commission d'être néanmoins disposés, dans l'intérêt d'une prompt conclusion des travaux du Conseil, à voter pour ce texte.

4. M. MATHIAS (Portugal) : Mes commentaires sur le projet de résolution seront très brefs, car le débat sur la question inscrite à notre ordre du jour aura permis au Conseil d'avoir, en la matière, des points de vue précis.

5. Le texte que nous avons devant nous reprend les conclusions et les recommandations du rapport de la Commission, et surtout l'esprit dans lequel elle a essayé d'accomplir son mandat — un esprit pragmatique, réaliste et constructif. Il nous semble acquis que la politique des colonies de peuplement est considérée comme illégale par les Etats membres du Conseil, que la poursuite d'une telle politique leur paraît avoir les plus graves conséquences pour ce qui est d'une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient, que cette politique viole la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et que ses effets se font sentir tout particulièrement chez les populations locales arabes et palestiniennes. Dans ce contexte, le Conseil, dans le projet de résolution, invite de toute urgence le Gouvernement et le peuple israéliens à mettre un terme à cette politique dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem.

6. A ce stade, et de l'avis de ma délégation, c'est le moins que le Conseil puisse faire. Nous souhaitons que les mesures préconisées dans ce texte puissent être comprises en Israël avec toute la gravité et le sérieux qu'elles impliquent et avec le caractère pressant qu'elles exigent.

7. Je tiens, au nom de la Commission, à remercier le Conseil de la confiance qu'il manifestera pour le travail de la Commission s'il approuve ce texte. Dans les mêmes conditions, et en tenant compte du paragraphe 4

du dispositif, les membres de la Commission se réuniront et se mettront par la suite en contact avec vous, monsieur le Président, pour échanger des idées sur le travail futur de la Commission.

8. Qu'il me soit permis, puisque j'ai la parole, d'adresser un mot de remerciement à toutes les délégations qui ont bien voulu avoir à l'égard de la Commission et de son travail des paroles encourageantes et aimables qui nous ont beaucoup touchés.

9. La délégation israélienne nous a accusés de manquer d'objectivité. Nous rejetons cette accusation. Nous aurions souhaité — du reste, nous continuons à le faire — être en mesure d'avoir avec le Gouvernement israélien une coopération, des contacts, un travail commun qu'il nous a refusés. Ce refus, à lui seul, retire aux arguments et commentaires du Gouvernement israélien sur cette question toute la valeur qu'ils pourraient avoir.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si je n'entends pas d'objections, j'en conclurai que le Conseil est prêt à passer au vote. Je mets aux voix le projet de résolution faisant l'objet du document S/13461.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Bangladesh, Bolivie, Chine, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté¹.

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à prendre la parole après le vote.

12. M. AASEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir occuper le fauteuil présidentiel et diriger les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Les nombreuses questions délicates et difficiles qui se posent à nous appellent de la part du Président des qualités de direction que vous possédez à un haut degré, nous le savons.

13. Ma délégation voudrait également s'associer aux orateurs précédents et remercier l'ambassadeur Troyanovsky pour la façon dont il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

14. Ma délégation a pu voter pour la résolution que le Conseil vient d'adopter. Nous ne faisons pas nécessairement nôtre chacun de ses termes mais, en principe, cette résolution reflète les vues de mon gouvernement concernant la politique d'implantation de colonies de peuplement. Nous considérons que cette politique n'est pas

compatible avec le droit international et constitue un obstacle à la paix, qui menace, entre autres, le processus de paix en cours, dont mon gouvernement se félicite et qu'il appuie pleinement.

15. La paix devrait être la principale préoccupation de toutes les parties au conflit. En conséquence, celles-ci devraient s'abstenir de toutes mesures qui pourraient nuire aux initiatives hardies de paix intervenues au cours de ces derniers mois.

16. Dans une déclaration faite devant le Conseil le 19 mars dernier, la position de mon gouvernement concernant un règlement global et durable du conflit au Moyen-Orient a été exposée en ces termes :

«En fin de compte, seul un règlement qui reconnaîtra le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et les droits nationaux légitimes des Palestiniens permettra d'instaurer au Moyen-Orient une paix juste et durable.» [2131^e séance, par. 7.]

17. Notre position n'a pas changé, et c'est sur cette position que nous avons fondé notre attitude vis-à-vis de la résolution qui vient d'être adoptée.

18. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence du Conseil. Les services que vous rendez ce mois-ci au Conseil constituent le digne couronnement d'une remarquable carrière au Conseil et à l'Organisation des Nations Unies. Vos nombreux amis regretteront beaucoup de ne plus avoir la présence et l'apport de l'ambassadeur Richard. Tous nous vous souhaitons de réussir pleinement dans vos activités futures.

19. Je voudrais également rendre hommage à l'ambassadeur Troyanovsky de l'Union soviétique, qui nous a dirigés sans heurt pendant un mois très chargé, faisant preuve de l'équité et de la fermeté que nous lui connaissons.

20. Les Etats-Unis auraient appuyé la résolution si elle n'avait soulevé des questions autres que celle des colonies de peuplement, questions qui doivent être résolues au moyen de négociations délicates.

21. Les Etats-Unis, à plusieurs reprises, ont dit avec force quelle était leur position sur la question des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. Nous avons dit — et je le répète aujourd'hui — que nous nous opposons à ces colonies. Ces colonies préjugent l'aboutissement des négociations de paix au Moyen-Orient et sont incompatibles avec le droit international et la quatrième Convention de Genève. Nous avons demandé à Israël de mettre un terme à sa pratique d'établissement de colonies de peuplement, et je renouvelle cette demande aujourd'hui.

22. Etant donné que cette résolution, ainsi que les recommandations de la Commission qu'elle accepte et reprend, dépasse la question des colonies de peuplement pour traiter de questions telles que Jérusalem, les Etats-

¹ Voir résolution 452 (1979).

Unis ne l'ont pas appuyée et se sont abstenus lors du vote. Il n'en faut pas dire pour autant que ces questions manquent d'importance : elles en ont. Toutefois, ces questions, de même que celles qui se rapportent aux colonies de peuplement et à l'avenir des territoires occupés eux-mêmes, ne sauraient être traitées efficacement qu'au cours de négociations entre les parties — négociations actuellement en cours et qui, nous l'espérons, seront élargies de manière à inclure toutes les parties intéressées. L'objectif important, celui qui plus que tout autre influera sur notre manière d'aborder les questions comme celles dont traite la résolution, est le progrès de ces négociations. Nous nous engageons à faire tous nos efforts dans ce sens.

23. Une dernière réflexion : encore que nous ne soyons pas d'accord avec tous les points du rapport, nous reconnaissons que les membres de la Commission ont travaillé de manière diligente et de bonne foi à propos d'une question chargée de difficultés et d'émotion.

24. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas d'explication de vote à proprement parler, mais des commentaires sur un vote, celui des Etats-Unis.

25. J'ai écouté très attentivement la déclaration que vient de faire mon ami l'ambassadeur Petree, qui, je l'avoue, est très éloignée du vote : les paroles ne sont pas convaincantes, les actes sont décourageants.

26. Monsieur Petree, je voudrais vous dire ce qui suit, et je vous prie de ne pas m'en tenir rigueur puisque vous savez dans quel esprit nous avons travaillé ensemble pendant deux ans : je dois dire que votre vote aujourd'hui est, pour citer Shakespeare encore une fois, peu réaliste. C'est un vote qui, chez nous, radicalise les modérés, rend fou les radicaux et les fous encore plus fous. C'est un vote que je décrirai — et vous m'en excuserez — comme trahissant l'insensibilité des puissants. Votre vote, à mon avis, encourage Israël à poursuivre sa politique de piraterie, de violations de la Charte, de pillage, de rapine et d'expulsion du peuple de Palestine. Votre vote — je vous le dis très franchement — apporte du combustible à l'irrationalité et des explosifs pour troubler encore davantage notre région.

27. Nous avons, pendant toutes les consultations, fait preuve du maximum de modération, d'accommodement, et personne, pas même les membres de la délégation américaine, ne peut nier cela. Nous avons été jusqu'à accepter de supprimer les mots qui ne plaisaient pas aux Etats-Unis, tel le mot «démanteler», et c'est moi-même qui ai suggéré les mots «aborder de front», et j'espérais que nous allions arriver à ce consensus final que le Président de la Commission avait recherché avec tant de diligence. Malheureusement — et ce n'est pas sa faute ni la nôtre ni celle d'aucun des membres du Conseil —, les Etats-Unis ont choisi de s'abstenir.

28. Monsieur Petree, je regrette de vous dire que votre vote traduit un isolement du courant de pensée intellectuel, moral et politique international, et cela me fait mal. Je me souviens qu'étant au Koweït il y a deux mois,

je quittais le Ministère des finances après avoir conféré avec le ministre et que, alors que je me dirigeais vers ma voiture dans la canicule du Koweït, un vieillard qui me suivait m'a crié avec un accent arabe palestinien : «Ambassadeur Bishara». Je me suis retourné et ai répondu : «Oui ? Que voulez-vous ?» Il m'a dit : «Je vous en prie, ne nous oubliez pas, nous, les Palestiniens; ne nous oubliez pas dans les activités de l'Organisation des Nations Unies.» Puis il a ajouté innocemment, de façon tout à fait simple, inoffensive : «Mais qu'est-ce qui ne va pas avec les Etats-Unis ? Ils ont fait de nous leurs ennemis.» Je lui ai répondu, citant une phrase connue de Jefferson, qui avait juré de combattre toujours l'injustice. J'ai dit ces mots pour apporter une consolation à ce pauvre homme.

29. J'ai travaillé au Conseil sur toutes les questions se rapportant au Moyen-Orient au cours des 16 ou 18 derniers mois; la première chose que nous avons faite fut de solliciter, de consulter, de négocier, de parler avec la délégation des Etats-Unis en vue de parvenir à une chose : obtenir un vote favorable des Etats-Unis. Personne à la mission des Etats-Unis ne peut nier ce fait. Et il m'est arrivé de penser que le vote des Etats-Unis était la clef du paradis. Mais nous avons agi de bonne foi et dans un esprit constructif, et personne à la mission des Etats-Unis ne saurait le nier.

30. Hier soir, lorsque nous avons quitté la salle où s'étaient déroulées des consultations sérieuses sur le projet de résolution, avec la collaboration et la participation actives du Président de la Commission, l'ambassadeur Leonardo Mathias, je pensais que nous étions sur le point de parvenir à un consensus. Malheureusement, la politique de puissance est intervenue.

31. Je suis certain que les Etats-Unis n'ont aucune objection quant au bien-fondé de la résolution : ce n'est pas sur le fond de celle-ci qu'ils se sont abstenus ni sur les éléments de la résolution, en dépit de ce qu'a dit mon ami l'ambassadeur Petree. Ils se sont abstenus pour des raisons de politique de puissance. Et les malheureux Palestiniens ne jouent aucun rôle en ce qui concerne la politique de puissance à l'intérieur des Etats-Unis.

32. Il semble que je revienne toujours à la littérature anglaise : je pense que nous vivons dans la fameuse «terre gaste» de T. S. Eliot, parce que nous travaillons dur, nous faisons appel à la logique, nous essayons d'avoir un échange constructif, et nous constatons tout à coup que nous obtenons les résultats opposés.

33. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons été accommodants. Nous avons fait preuve de souplesse, et je me suis personnellement avancé à tel point que certains de mes collègues et amis m'ont accusé de défendre une résolution par trop édulcorée. Mais l'essentiel c'était de se faire le champion de la cause de ces pauvres Palestiniens sans défense. Malheureusement, si nous ne sommes pas arrivés à un consensus, ce n'est ni la faute des Palestiniens, ni des membres du Conseil ou des membres de la Commission, qui ont travaillé si assidûment et incorruptiblement dans ce but au nom des Palestiniens.

34. A mon avis, il est malsain pour les Etats-Unis d'être associés, dans notre région du monde, à des abstentions ou à des vetos. Lorsque nous consultons le dossier des Etats-Unis en ce qui concerne les questions ayant trait au Moyen-Orient, nous y trouvons toujours des abstentions ou des vetos. Il est extrêmement rare qu'un vote positif soit émis, sauf dans le cas de ce fameux monument, la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale relative au retour des réfugiés, texte qui est devenu un rite annuel chronique. Que de chemin parcouru entre la situation actuelle où le veto est opposé à une résolution inoffensive et anodine et les paroles du président Jefferson, le grand fondateur de cette grande république, lorsqu'il avait juré de lutter jusqu'à l'éternité contre l'injustice ! Cependant, on se rend compte parfois, comme je l'ai lu dans la littérature anglaise, que même les idoles ont des pieds d'argile.

35. Je pense souvent que nous courons le danger de nous laisser envahir par un sentiment de frustration, mais il faut s'en défendre en politique. Nous sommes prêts à accorder le bénéfice du doute aux Etats-Unis en la matière. Nous sommes peinés, nous sommes interloqués et, pour parler simplement, nous sommes déçus. Mais le soleil, comme je l'ai dit, ne se lèvera pas à l'ouest simplement parce qu'une abstention a été émise sur cette résolution. Les Palestiniens resteront. Leurs camps continueront d'exister. Leur résistance s'intensifiera.

36. Avant de venir ici aujourd'hui, au salon des délégués un Palestinien me disait : «Mais, mon Dieu, que se passe-t-il ? Les Américains sont pleins de compassion et de commisération pour les cargaisons humaines en provenance du Viet Nam» — ce qui est tout à fait digne d'éloges — «mais qu'en est-il des êtres humains qui se trouvent dans les misérables camps de réfugiés en Palestine ?» Je lui ai répondu : «Ce sont les faits brutaux de la politique de puissance qui interviennent, et il faut que vous compreniez que la bataille est dure, que la lutte est difficile, mais qu'en dernière analyse vous triompherez.»

37. Aujourd'hui, nous avons célébré — et je suis sûr que le monde entier a célébré — la chute de Somoza. Et beaucoup d'autres Somozas disparaîtront. La victoire remportée contre Somoza est une victoire pour tous ceux qui ont lutté sans relâche et se sont sacrifiés au service d'une noble cause. Je dis ceci, je regrette de devoir le dire, et je prie mon éminent ami, M. Petree, de bien vouloir m'excuser si je l'irrite. C'est un fait et un fait irréfutable. Nous avons été souples, nous avons été accommodants, nous avons fait des concessions, mais, malheureusement, nous ne sommes pas arrivés à un consensus. Cependant, cette question reste entière, et nous en reparlerons avec les Etats-Unis à une autre occasion.

38. M. HRČKA (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe] : Dans la déclaration qu'elle a faite ce matin, la délégation tchécoslovaque a eu l'occasion de dire que pour que le Conseil de sécurité réponde aux exigences de la tâche qui lui incombe, sa décision doit condamner la politique d'occupation d'Israël et envisager des mesures

de pression comme le stipule la Charte des Nations Unies.

39. Bien que nous ayons voté en faveur de la résolution, nous pensons toutefois qu'elle est trop marquée par le compromis et manque de mordant. Cette résolution, malheureusement, ne contient pas d'éléments susceptibles d'empêcher la création de nouvelles colonies de peuplement et d'assurer enfin l'abandon des colonies existantes.

40. La délégation tchécoslovaque espère qu'à l'avenir le Conseil sera à même d'adopter des mesures concrètes et, ce qui est plus important, décisives sur la question.

41. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : La délégation soviétique a voté en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil, bien qu'elle estime que cette résolution est très faible et ne traduit pas comme il se doit les résultats de la discussion sur cette importante question.

42. Nous croyons comprendre que d'autres délégations partagent notre avis. Au cours de l'élaboration du projet, il avait été question de mettre au point un texte que tous les membres seraient en mesure d'accepter, et les auteurs ont fait tout leur possible pour que ce texte soit adopté par consensus. A cet égard, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre regret de voir que l'un des membres du Conseil, le représentant des Etats-Unis, s'est abstenu lors du vote bien qu'au cours de l'élaboration du projet on ait tout fait pour éliminer du texte des dispositions et des termes — qui d'ailleurs n'étaient pas très forts — afin que les Etats-Unis puissent eux aussi voter en faveur de la résolution, ainsi que vient de le dire le représentant du Koweït.

43. De l'avis de la délégation soviétique, le Conseil aurait dû adopter une attitude plus ferme et plus décisive à l'égard des actes illégaux commis par Israël dans les territoires arabes occupés et exiger qu'Israël non seulement mette fin à sa politique d'implantation de nouvelles colonies mais prenne des mesures en vue d'éliminer les colonies existantes. Comme on l'a noté précédemment, le Conseil de sécurité a adopté bon nombre de résolutions sur la question. Bien que dans celle qu'il vient d'adopter il soit fait allusion d'une façon générale aux résolutions et décisions pertinentes adoptées précédemment, nous pensons toutefois que certaines d'entre elles auraient dû être mentionnées expressément, et je pense notamment à la résolution 252 (1968).

44. Je dois répéter que notre délégation regrette que la résolution adoptée soit trop faible, mais elle espère qu'au cours du débat plus large qui aura lieu prochainement sur le problème de Palestine le Conseil adoptera une position plus décisive et plus ferme en ce qui concerne la politique d'annexion d'Israël.

45. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI.

46. Les membres du Conseil savent que lorsque la résolution 446 (1979) fut adoptée, au début de l'année, ma délégation avait des réserves quant à la décision de créer une commission chargée d'étudier la situation concernant les colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris Jérusalem. Cependant, cette résolution et ses recommandations furent adoptées sans voix contraire. Lorsque la décision d'envoyer la Commission fut prise, nous avons pensé que tous les Membres de l'Organisation chercheraient à coopérer avec elle. Nous avons donc été déçus lorsque le Gouvernement israélien a déclaré qu'il n'était pas en mesure de le faire. Etant donné cette absence de coopération, une source importante d'information a été déniée aux membres de la Commission. Il leur a donc été difficile de rassembler suffisamment de données de première main pour parvenir à des statistiques et à des conclusions qui soient inattaquables. Il est donc inévitable que dans un ou deux domaines les statistiques et les conclusions suscitent quelque doute. D'après nos propres recherches, par exemple, nous estimons que le nombre total de colons dans la rive occidentale et dans la Jérusalem orientale est de quelque 58 000 personnes, alors que le rapport évalue ce nombre à 90 000. Cela peut refléter des chiffres différents pour ce qui est de la population des colonies dans la Jérusalem orientale. Ensuite, on évalue à 27 p. 100 le pourcentage des terres saisies par les autorités israéliennes à des fins de colonisation et autres et, bien que ce pourcentage se rapproche de notre propre évaluation, qui est de 25 p. 100, il pourrait peut-être induire en erreur. Nous pensons que seulement 2 ou 3 p. 100 des terres de la rive occidentale sont, en fait, utilisées pour les colonies proprement dites.

47. Ces contradictions étant peu nombreuses et de caractère relativement mineur, ma délégation, dans

l'ensemble, est d'accord avec les statistiques et les conclusions contenues dans le rapport. Nous n'avons pas de difficulté à accepter les recommandations qui y sont contenues, car celles-ci, à notre avis, représentent un effort louable pour éviter des polémiques acrimonieuses ainsi qu'une contribution véritable à la solution de ce problème si délicat. L'attitude de mon gouvernement à l'égard des activités de colonisation dans les territoires occupés reste inchangée. Nous estimons que les colonies de peuplement sont illégales sur le plan du droit international. Nous continuons de penser qu'elles rendent encore plus difficile la recherche d'une solution négociée au problème d'ensemble et constituent un obstacle majeur à la paix. Cette opinion a été exprimée une fois de plus dans la dernière déclaration portant sur le Moyen-Orient faite par les gouvernements des neuf pays membres de la Communauté européenne le 18 juin [S/13423]. Je n'entends donc pas répéter ici en détail notre point de vue à ce sujet.

48. Pour terminer, qu'il me soit permis de rendre hommage aux auteurs du rapport qui nous est soumis pour leurs efforts. Les réserves que ma délégation avait initialement exprimées quant à la création d'une commission étaient dues à notre crainte que ses activités ne servent qu'à compliquer les efforts de paix actuellement en cours. Les représentants du Portugal, de la Bolivie et de la Zambie méritent nos félicitations pour l'équilibre et l'objectivité du résultat. Puisque la résolution dont nous sommes saisis se fonde presque entièrement sur des recommandations que nous n'avons pas de difficulté à accepter, ma délégation a été en mesure de voter pour ce texte.

La séance est levée à 16 h 45.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наведите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
